

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET
CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 7 novembre 1956. — *Présidence de M. Gadoin, vice-président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport de M. François Valentin sur le projet de loi (n° 727, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification des décrets n° 56-354 du 5 avril 1956, n° 56-376 du 12 avril 1956, n° 56-477 du 14 mai 1956 et n° 56-629 du 28 juin 1956 portant rétablissement total ou partiel de droits de douane d'importation et suspension provisoire des droits applicables aux animaux de

l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux dans la limite de contingents tarifaires.

Elle a décidé d'adopter l'article premier dans le texte de l'Assemblée Nationale et de substituer aux articles 2, 3 et 4, un article 2 nouveau ainsi conçu :

« Ne sont pas ratifiés les décrets n° 56-376, 56-477, 56-629 portant suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux dans la limite de contingents tarifaires. »

La commission a ensuite adopté le rapport de M. Méric sur sa proposition de résolution (n° 475, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour remédier à la situation critique de l'économie de la région toulousaine.

Enfin, sur le rapport de M. Méric, elle a adopté sans modification la proposition de loi (n° 27, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant au rajustement de la dispense de cautionnement pour les artisans fiscaux dans les adjudications et marchés.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 7 novembre 1956. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le président de la commission a rendu compte à ses collègues de la succession des événements diplomatiques qui se sont déroulés les 4, 5 et 6 novembre 1956.

Il a tenu à faire ressortir l'accueil qui avait été réservé aux Nations Unies à la proposition de résolution canadienne alors qu'aucun plan tendant à la constitution d'une force internationale n'avait été accepté par l'Assemblée générale, ni fait l'objet d'une décision du Conseil de Sécurité.

Pendant, la France fit observer qu'il était nécessaire d'interposer une force internationale de façon à empêcher la poursuite des hostilités entre l'Égypte et Israël, ainsi que de prendre des mesures pour faire disparaître les obstacles au trafic et promouvoir un règlement général des problèmes posés en Proche-Orient.

C'est ainsi que les opérations franco-britanniques visant un

objectif strictement limité devaient se poursuivre aussi longtemps que le Gouvernement d'Israël et le Gouvernement égyptien n'auraient pas accepté un plan de police par une force internationale.

L'action franco-britannique se trouve pleinement justifiée au risque de revenir délibérément à un système qui, dans le Proche-Orient, a conduit à une situation insoluble et au chaos.

Il apparaît, à l'analyse des tractations diplomatiques les plus récentes, que, jusqu'à l'heure du cessez-le-feu ordonné d'un commun accord, le Gouvernement français a joué un rôle prépondérant par son énergie, sa persévérance et la continuité de ses desseins, pour conduire jusqu'au bout une opération nécessaire pour la sauvegarde de la liberté en Proche-Orient.

L'exposé de M. Marcel Plaisant a provoqué une discussion contradictoire, à laquelle ont pris part MM. Berthoin, le Général Béthouart, Brizard, Carcassonne, Chaintron, Yvon Delbos, Léo Hamon, Laffargue, Marius Moutet, Ernest Pezet, Portmann, M^{me} Thome-Patenôtre.

De cette discussion s'est dégagé tout d'abord le désir de la commission que la Charte des Nations-Unies soit l'objet d'une réforme dans les termes de l'article 109 de son statut, que, d'autre part, la position française soit toujours maintenue dans une même ligne, tandis que des efforts doivent être déployés pour informer exactement les délégations étrangères des buts de la politique française.

Si les opérations militaires sont arrivées à un premier terme important pour le contrôle du Canal de Suez, il convient que cette œuvre soit complétée par l'action diplomatique afin que la zone du canal tout entière soit mise sous la sauvegarde d'une force internationale.

AGRICULTURE

Mercredi 7 novembre 1956. — *Présidence de M. Etienne Restat, président.* — Après que M. Brettes ait été chargé de rapporter la proposition de résolution (n° 25, session 1956-1957), de M. Brégégère, tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide efficace aux exploitations familiales des départements sinistrés, en maintenant aux blés de semence d'automne la prime de 1.200 francs accordée aux blés de printemps, pour assurer au maximum les réensemencements dans les départements sinistrés

par le froid, la commission a examiné le rapport de M. Primet sur la proposition n° 728, session 1955-1956, adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 43 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952, modifié par la loi n° 55-21 du 5 janvier 1955 sur l'allocation de vieillesse agricole.

Afin de permettre au rapporteur de s'informer sur les répercussions financières d'une éventuelle modification de la rédaction du second alinéa de l'article unique, il a été décidé de reporter la suite de la discussion à la prochaine séance.

Une délégation de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F. N. S. E. A.) est venue exposer aux commissaires les conceptions de ce groupement en ce qui concerne la sauvegarde et la modernisation de l'exploitation familiale paysanne.

M. Forget, président de la commission spécialisée créée au sein de la F. N. S. E. A., après avoir donné une définition juridique et technique de l'exploitation familiale, a insisté pour qu'une population active d'au moins 7 millions de personnes soit maintenue à la terre grâce à la décentralisation de l'action des pouvoirs publics, à l'accroissement du niveau de vie par la coopération, la mutualité et le crédit, en modifiant s'il y a lieu la structure, le droit et les usages de propriété dans le sens d'une amélioration du régime foncier.

MM. Nové Jossierand, vice-président de la F. N. S. E. A., et Pinson ont ensuite apporté des précisions complémentaires à l'exposé de M. Forget qui a répondu aux questions posées par le président, MM. Driant, Hoeffel et Le Léanec.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 6 novembre 1956. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a adopté le rapport de M. de Montullé tendant à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 567, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à définir les conditions d'attribution des décorations dans l'Ordre de la Légion d'honneur aux militaires n'appartenant pas à l'armée active.

Elle a décidé de demander le retrait de l'ordre du jour de la

séance publique du rapport (n° 42, session 1956-1957) de M. Edmond Michelet fait au nom de la commission de la défense nationale sur sa proposition de loi, tendant à hâter l'application aux personnels militaires des dispositions des lois n° 48-1251 du 6 août 1948 et n° 51-1124 du 26 septembre 1951, relatives au statut des déportés et internés de la Résistance et aux bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance.

Le rapporteur a été chargé de demander un complément d'information sur la mesure prévue par la proposition de loi.

FINANCES

Mercredi 7 novembre 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord entendu un exposé de M. Armengaud sur les charges fiscales comparées. M. Armengaud a examiné les taux des impôts, les assiettes, les modalités de recouvrement en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux U. S. A. Il a souligné que les sociétés françaises sont plus durement frappées que les sociétés étrangères, que la politique française est plus orientée vers la recherche de recettes budgétaires que vers les investissements, l'augmentation de la productivité et l'expansion économique, et il a conclu qu'il fallait réviser profondément notre fiscalité directe afin qu'elle soit un moteur et non un frein de l'économie. Sont intervenus : MM. Coudé du Foresto, Walker, Tinaud et Fléchet.

Ensuite, M. Armengaud a présenté la note d'information budgétaire, financière et économique de M. Pellenc, rapporteur général, relative à la situation budgétaire de l'exercice 1956.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 7 novembre 1956. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a adopté les rapports : de M. Symphor, sur le projet de loi (n° 52, session 1956-1957), tendant à modifier l'article 10 de la loi du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale outre-mer, et de M. Ramampy,

sur la proposition de loi (n° 58, session 1956-1957), relative à la composition de l'Assemblée représentative et des assemblées provinciales de Madagascar.

Elle a, d'autre part, sur la proposition de M. Hassan Gouled, décidé d'inviter le Ministre de la France d'Outre-Mer à exposer devant elle les dispositions envisagées par le Gouvernement pour venir en aide aux populations de la Côte des Somalis, éprouvées par les événements du Moyen-Orient.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Judi 8 novembre 1956. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a adopté, sur rapport de M. Schwartz la proposition de loi n° 22, année 1955, de M. Armengaud, tendant à modifier et à compléter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions d'entrée, de circulation, de séjour et de travail des étrangers en France.

Elle a ensuite entendu M. Marcel Champeix, secrétaire d'Etat chargé des affaires algériennes. Le ministre a exposé l'état actuel de la situation dans les départements algériens aux points de vue militaire, économique, social et politique. Il a ensuite répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées par M. Bonnefous, M^{me} Devaud, MM. Enjalbert, Rupied et Schwartz.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 8 novembre 1956. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Après un court débat auquel ont pris part MM. Beaujannot, Aubert, de Menditte, Lodéon et le président lui-même, la commission a adopté les conclusions du rapport de M. Julien Brunhes sur le projet de loi (n° 562, session 1955-1956), modifié par l'Assemblée Nationale, sur la responsabilité du transport aérien, demandant le retour au texte du Conseil de la République pour l'article 2.

Le président a suggéré à ses collègues d'entendre, lors de leur prochaine réunion fixée au jeudi 15 novembre, M. le Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, aux Transports et au Tourisme, notamment sur les récentes mesures de coordination et la préparation du budget de 1957.

M. de Menditte a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 13, session 1956-1957), relatif à la réorganisation des sites et la commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. Beaujannot sur le projet de loi (n° 694, session 1955-1956) relatif à la construction d'un pont suspendu sur la Garonne.

Elle a entendu, ensuite, un exposé de M. Jean Boucoiran, Directeur général du Tourisme, sur différents problèmes relevant de ce département ministériel.

Le Directeur général, après avoir précisé les innovations apportées en matière de propagande à l'étranger par la Direction générale du Tourisme et répondu, sur ce point, à des questions qui lui avaient été posées par MM. Beaujannot et de Menditte, a donné les chiffres des crédits et du personnel dont nous disposons pour cette propagande (430 millions et 148 agents répartis en 33 bureaux).

En France, celle-ci était jusqu'à ces dernières années l'attribut des professions touristiques elles-mêmes, notamment des syndicats d'initiative ; elle est faite maintenant grâce à la radio, au cinéma et aux dépliants et en liaison étroite avec la S. N. C. F.

Les crédits d'équipement touristique, qui seront de 2 milliards en 1957, sont ainsi répartis :

- 1.100 millions pour l'hôtellerie ;
- 250 millions pour l'hébergement « complémentaire » ;
- 200 millions pour l'équipement thermal ;
- 450 millions pour l'équipement collectif.

En ce qui concerne l'hôtellerie, une mesure importante a été mise en vigueur : l'attribution de prêts à 3 % pour les hôtels dits de « classe internationale ».

M. Jean Boucoiran a répondu, ensuite, à certaines questions qui lui avaient été posées par MM. Jean Bertaud (protection des sites touristiques), de Menditte (extension à l'hôtellerie de l'aide à l'exportation et balance touristique des devises), Henri Barré

(aménagement du capital hôtelier), Beaujannot (approvisionnement en devises des touristes étrangers) et Dubois (adjudication des plages).

Sur l'initiative de M. Carcassonne, un débat s'est instauré sur les questions du prix « tout compris » et du classement des hôtels.

Enfin, M. Aubert a insisté sur la nécessité d'accroître les moyens mis à la disposition du tourisme social.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Mercredi 7 novembre 1956. — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — La commission a entendu l'exposé par M. Ernest Pezet de la première partie de son rapport sur le projet de loi (n° 603, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant statut de l'Agence France Presse.

Ce rapport a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Delpuech, Plazanet, Marius Moutet, Boissard, Léo Hamon, Debû-Bridel, M^{me} Brossolette et le président.

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Jean Marin, Directeur général de l'A. F. P. qui a montré les conséquences favorables sur l'activité et le développement de l'Agence qui résulteront de l'application du nouveau statut.

M. Bruyas a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 26, session 1956-1957) tendant à modifier l'article 29 j) du Livre premier du Code du travail.

Jeudi 8 novembre 1956. — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — La commission a entendu M. Gérard Jaquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'Information, assisté de M. Terrou, directeur du service juridique et technique de la presse.

Le ministre a fait un exposé d'ensemble sur le projet de statut de l'Agence France-Presse et a ensuite répondu à des questions qui lui furent posées, notamment par MM. Pezet, Moutet, Delpuech et Léo Hamon.